

Département  
du PAS-de-CALAIS

# MAIRIE de LANDRETHUN-le-NORD

-----  
Arrondissement  
de BOULOGNE-sur-MER

Place Arnaud Beltrame - 62250

Tél : 03.21.92.85.08

Fax : 03.21.87.64.52

-----  
Canton  
de DESVRES/MARQUISE

## ARRETE T2025/0001

### CIRCULAIRE PUBLIQUE :

Nous, Maire de la Commune de LANDRETHUN-LE-NORD,  
Vu les articles L122-27 et L 131-2 du Code des Communes,  
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière,  
Vu la demande de **la société SUEZ VISIO NORD, ordonnancement 258 rue ROLAND MORENO,**  
qui interviendra avec **la société SDTP et BRIOUL ;**  
Vu les travaux de terrassement en espaces verts pour la création d'un branchement d'eau à effectuer sur la route départementale D231, Avenue de l'Europe.

## A.R.R.E.T.O.N.S

Article 1 : Du 27 janvier 2025 au 26 février 2025, le stationnement et le dépassement sera interdit pour tous les véhicules sur la RD231, Avenue de l'Europe et notamment au droit des travaux.

Article 2 : Pendant la période de restriction de circulation, la vitesse sera limitée à 30 km/h, et tout dépassement sera interdit.

Article 3 : **La société SDTP et BRIOUL** mettra en place la signalisation suivant la réglementation en vigueur. Elle sera responsable de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Maire de Landrethun-Le-Nord, Messieurs les Adjoints au Maire par délégation, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marquise sont chargés chacun en ce qui les concerne de vérifier l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

A LANDRETHUN-LE-NORD, le 14 janvier 2025

Le Maire,  
Michel DELMAIRE

